



Directeur de la publication : Guy EVEILLEAU
Rédaction : Clothilde PELLETIER

Année 2006
Numéro 7

Date de parution
Janvier 2006

Page 1

Editorial
Le mot du
Président

Page 2

La norme
EN 13508
Les autres
normes

Page 3

Une nouvelle
procédure
d'adhésion au
Syncra
Une nouvelle
organisation
régionale

Page 4

Les entreprises
accréditées

Editorial

2005 s'est terminé avec une grande incertitude.

Les agences de l'eau ont considérablement réduit les crédits liés aux travaux d'assainissement et de ce fait la part réservée au contrôle.

Qu'en sera-t-il demain ?

Je vois personnellement l'avenir avec optimisme, en effet, les agences qui opèrent sous charte qualité ont elles, assez peu diminué leurs enveloppes.

Il semble par ailleurs que le pli du contrôle soit pris, la plupart des travaux sur les réseaux d'assainissement donnent lieu à des opérations de contrôle systématique.

On constate également une forte demande en matière d'inspection des réseaux, demande suscitée par la mise en application des directives européennes et aux normalisations qui en découlent.

Enfin, en conséquence de cela, constatons que le maître d'ouvrage est davantage intéressé aujourd'hui par la gestion et la surveillance de leurs réseaux que par leur unique curage. Il y a donc du grain à moudre.

2006 sera donc pour notre profession une année « norme ».

En premier lieu la EN 13508-2 sera mise en application au 1^{er} avril 2006. C'est pour nous tous un grand changement dans nos systèmes informatiques et un effort important à fournir pour la formation de nos opérateurs.

C'est bien sûr des frais supplémentaires, mais c'est aussi un pas de plus vers la rationalisation de notre métier et un critère d'appréciation de la qualité de nos travaux. D'autres normes sont à venir, vous en trouverez la liste jointe à ce numéro.

Nous avons retenu les priorités pour cette année :

En 1^{er} lieu l'intensification de nos actions régionales, c'est là que les choses se passent et c'est là que nous pourrions mesurer le plus efficacement et le plus rapidement le résultat de nos actions, les équipes se mettent en place contactez les.

En 2^{eme} lieu nous avons décidé de veiller à l'application de nos engagements chez l'ensemble de nos adhérents présents et à venir. Une nouvelle procédure d'adhésion sera mise en application vous en découvrirez le contenu dans ce numéro.

Fort de notre modernité, ce numéro vous est transmis aujourd'hui par voie électronique et ce sera sous cette forme dorénavant. Nous espérons ainsi que vous pourrez le diffuser plus facilement et plus largement autour de vous.

Je me réjouis des actions qui ont été entreprises au cours de ces dernières années et je suis fier de constater que notre profession est aujourd'hui reconnue au travers du Syncra.

Bonne et heureuse année à tous.

Guy EVEILLEAU
Président



LA NORME EN 13508

« Conditions des réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments »

Partie 2 : système de codage de l'inspection visuelle

Est applicable au 1^{er} Avril 2006

Parue en Septembre 2003, cette norme, qui fait 120 pages, vient en application au 1^{er} avril 2006.

Cette période de transition entre la date d'entrée en vigueur de la norme et son application avait pour but de permettre la modification des données existantes et du logiciel de système de codage ainsi que la formation du personnel d'inspection.

Cette norme s'applique à la détermination de l'état des réseaux d'évacuation et d'assainissement par inspection et concerne les réseaux principalement gravitaires, à partir du point où les effluents quittent un bâtiment ou un système d'évacuation par le toit, ou pénètrent dans un avaloir de chaussée jusqu'au point où ils se déversent dans une station d'épuration ou un milieu récepteur aquatique.

Les branchements et collecteurs situés sous des bâtiments sont inclus, à condition qu'ils ne fassent pas partie du réseau d'évacuation du bâtiment.

La première partie de la norme définit un système de codage pour la description de l'état interne des réseaux, des regards de visite et de chambres d'inspection relevé par inspection visuelle.

Dans certains cas elle peut être utilisée pour les systèmes sous pression ou sous vide.

Le système de codage mis en place est très important voire fastidieux et nécessite un apprentissage assez long pour les inspecteurs de réseaux.

Bien entendu il vous faut modifier tous vos logiciels d'élaboration de rapports pour être en conformité avec son application.

Il faut souligner que cette nouvelle norme modifie considérablement la communication et le contenu des documents permettant l'inspection, le contrôle et la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Nous avons questionné l'ensemble des fabricants d'appareils et concepteurs de logiciels, ceux-ci nous ont assuré être prêt à procéder à la modification de vos équipements et à ce jour, nous avons reçu les réponses écrites des sociétés ROV Développement, HYDROVIDEO, TEDTID.

Vous trouverez joint à ce numéro quelques exemples de codage extraits de la norme. Pour plus d'information sur celle-ci, prendre contact avec le secrétariat du Syncra.

ET LES AUTRES NORMES !

Vous trouverez joint un état récapitulatif des normes existantes ou à venir concernant la gestion des réseaux d'assainissement.

UNE NOUVELLE PROCEDURE D'ADHESION AU SYNCRA POUR UNE GARANTIE DU SERIEUX DES ENTREPRISES

« Le SYNCRA regroupe des entreprises de toute origine qui ont une expertise dans l'inspection et le contrôle des réseaux et des installations d'assainissement »

Cette expertise se caractérise par l'existence d'une **organisation dédiée à ces métiers**, d'une **compétence reconnue** dans ces domaines et de la **possession de moyens humains et matériels appropriés**.

Critères d'adhésion :

- l'examen d'un dossier
- complété par un audit sur place de l'entreprise.

Le dossier :

- Une lettre de motivation
- Un extrait K BIS
- CA global de l'établissement (n°SIRET) dont le CA dans l'activité,
- Des informations sur l'entreprise et sur son engagement dans une démarche qualité
- Des frais de dossier de demande d'adhésion : 300€

Après étude de celui-ci par le CA, celui se prononce par :

- **Oui sans réserve,**
- **Oui mais avec période probatoire de 1 an** avec accompagnement (parrainage) en vue d'atteindre les critères demandés pour l'adhésion
- **Non**

L'audit sur place dans l'entreprise.

Il est effectué par au moins deux personnes dont un membre du CA (ensembles ou séparément) qui sont tenus à un engagement écrit de confidentialité.

Les auditeurs devront disposer de :

- La liste du personnel, qualification, formations reçues et expérience
- L'organigramme général de l'établissement dont celui du service dédié nominatif et fonctionnel
- La liste du matériel et leur dernier étalonnage
- De rapports récents faits dans les trois contrôles
- Des certificats de capacité récents (réseaux anciens et neufs)

Les auditeurs devront pouvoir voir le matériel et les opérateurs et éventuellement un chantier.

Les auditeurs remettront leur rapport qui comportera toutes les pièces au Conseil d'Administration qui se prononcera au vu de la compétence, du sérieux et de l'engagement de l'entreprise en matière de qualité et d'intégrité et notamment sur ses capacités et sur la politique mise en place au sein de l'entreprise au regard des critères de la charte d'engagement du SYNCRA. (Jointe pour mémoire à ce numéro)

La demande d'adhésion est traitée dans les 3 mois à date de réception du dossier.

UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE, DES DELEGATIONS PAR BASSIN POUR UNE EFFICACITE RENFORCEE AUPRES DES AGENCES DE L'EAU

Des responsables par agence qui proposeront une équipe :

- Gilles GIORA** : Agence de l'Eau Seine Normandie
- Loïc DURANDEAU** : Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Bernard NUCCI** : Agence de l'Eau Rhin Meuse et Chalon en champagne
- Guillaume CLEMENT** : Agence de l'Eau Adour Garonne
- Eric LOCATELLI** : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
- Jacques ROCHE** : Agence de l'Eau Artois Picardie

ENTREPRISES ACCREDITEES
CONTROLES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – RECEPTION D'OUVRAGES NEUFS
(Etat en Novembre 2005)

Adhérentes au SYNCRA

ACOTER

RN 57
25580 – ETALANS

AUTO BILAN RESEAUX

14 Neretz
50440 – VASTEVILLE

BONNEFOY SA

ZAE de Macherin -1, rue de Bonn – BP. 19
89470 – MONETEAU

CAE

34, avenue du Général Leclerc
94440 SANTENY

CIG

12, rue Berthelot - BP. 42
95502 – GONESSE Cedex

EAV – Entreprise d'Assainissement et de Voirie

BP. 4 - ZI du Petit Parc
78920 – ECQUEVILLY

ENTREPRISE MALEZIEUX

1, rue Saint Vincent - ZA Saint Vincent BP. 642
57146 – WOIPPY Cedex

ETST

608, rue du Maréchal Juin
BP 547
77006 MELUN

HALBOURG et Fils

Saint Pierre de Benouville
76890 TOTES

LRA

ZI de la Silardièrre - Rue Jean Monet
42500 – LE CHAMBON FEUGEROLLES

LREA

Anglet 14 rue de la Coopération- BP. 305
94103 – SAINT MAUR Cedex

Non adhérentes au SYNCRA

A3

Asur

Mayolle

Sté des eaux du Nord

Sicra

OCEA

56, rue R. Duplantier-Orbe
79100 THOUARS

SANEST

14, rue de Rouen
67000 – STRASBOURG

SANET

ZA d'Outreville – BP. 9
60540 – BORNEL

SANITRA FOURRIER

Rue Prony – ZI n°2 – BP. 311
37303 JOUE LES TOURS Cedex

SANITRA SERVICES

63-65 avenue Gabriel Péri
92665 ASNIERES SUR SEINE Cedex

SATER

Rue du Bras – BP. 5 – TATINGHEM
62503 – SAINT OMER Cedex

SANI OUEST

Parc d'Activités « les Hauts de Couëron »
44220 – COUERON

SOPRECO

8, avenue Charles de Gaulle
25500 – MORTEAU

SRA SAVAC

93, rue Jacquard
69516 VAULX EN VELIN

STGS

Rue des Grèves
50307 – AVRANCHES CEDEX

SVR

4, rue de Cutesson ZA du bel Air
78513- RAMBOUILLET

TFM

20, rue Claude Debussy
59229 TETEGHEIM